

Cote du document: WGG 2016/7/INF.1
Date: 3 novembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Synthèse des délibérations de la septième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Cheryl Morden
Secrétaire du FIDA a.i.
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: c.morden@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance – Septième réunion
Rome, 10 octobre 2016

Pour: Information

Synthèse des délibérations de la septième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance

1. La septième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance s'est tenue le 10 octobre 2016 au siège du FIDA. Y ont participé les membres des pays suivants: Angola, Argentine, Danemark, les États-Unis d'Amérique, Indonésie, Italie, Pakistan, le Royaume-Uni et la République bolivarienne du Venezuela. Les représentants des pays suivants étaient présents en qualité d'observateurs: Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Lesotho, Norvège, Pérou, Suisse et Uruguay.
- A. Adoption de l'ordre du jour**
2. L'ordre du jour de la réunion a été adopté avec l'adjonction par le président du groupe de travail, à la rubrique Questions diverses, suite à une question soulevée par l'un des représentants, d'un point concernant l'extension du mandat du groupe de travail.
- B. Projet de rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance**
3. Le président du groupe de travail a illustré dans le détail les échanges survenus lors de la rencontre informelle organisée le 14 septembre 2016. Comme il est indiqué aux paragraphes 7 et 8 ci-dessous, le groupe de travail est parvenu à un consensus sur plusieurs questions concernant la reconstitution. Par ailleurs, s'agissant du format et de la structure des réunions des consultations sur la reconstitution, il a été décidé d'adopter les mesures ci-après destinées à renforcer l'efficacité et à favoriser la rationalisation des coûts décrites dans le projet de rapport:
 - i) participation accrue des États membres à l'établissement de l'ordre du jour, par le biais d'échanges informels et de discussions libres avec la direction, et analyse approfondie des points inscrits à l'ordre du jour; ii) organisation d'un nombre plus limité de réunions, mais portant sur des questions stratégiques, durant les consultations sur la reconstitution; iii) limitation du nombre et de la longueur des documents préparés pour les consultations sur la reconstitution; et iv) utilisation plus efficace des plateformes numériques dont dispose le FIDA pour instaurer, entre et durant les consultations sur la reconstitution, un dialogue de fond entre la direction du FIDA et les États membres.
 4. Le projet de rapport du groupe de travail, qui couvre essentiellement les questions relatives à la reconstitution du FIDA, a été distribué durant la réunion. La Secrétaire du FIDA a.i. a précisé que la section relative au système de listes ne figurait pas dans le projet de rapport dans la mesure où les consultations sur ce point étaient encore en cours.
 5. Certains membres ont proposé d'ajourner les discussions sur le projet de rapport dans la mesure où ils n'avaient pas eu suffisamment de temps à disposition pour consulter leurs Listes et leurs capitales à cet égard. Le président du groupe de travail a rappelé aux membres que le projet de rapport traitait de questions non litigieuses qui avaient fait l'objet d'un consensus lors de la rencontre informelle. Par ailleurs, il a pris acte de la nécessité de parachever le document et de consulter les Listes sur deux aspects majeurs qui devaient être examinés plus en détail, à savoir les critères de participation aux consultations sur la reconstitution applicables à chaque liste, et le système de listes, notamment les règles et procédures pour le modifier.
 6. Les discussions, telles que résumées ci-après, ont donc porté sur les reconstitutions du FIDA et sur le système de listes.

Questions relatives aux reconstitutions

7. Notant que d'autres institutions financières internationales (IFI) avaient décidé de maintenir un cycle triennal de reconstitution, le groupe de travail a confirmé que, à ce stade, il ne serait pas souhaitable que le FIDA passe d'un cycle triennal à un cycle quadriennal dans la mesure où le Fonds se dissocierait ainsi d'IFI comparables. De plus, cette extension pourrait créer pour le FIDA des difficultés en termes de mobilisation des ressources nécessaires pour maintenir le programme de travail à son niveau actuel, voire l'accroître.
8. Le président du groupe de travail a évoqué l'accord qui s'est dégagé lors de la récente rencontre informelle sur les principes relatifs à la participation aux consultations sur la reconstitution, mettant à profit les suggestions avancées dans le rapport du consultant, et a demandé à ce que ceux-ci figurent dans la version finale du rapport. Ces principes sont les suivants:
 - i) limiter le nombre d'États membres non contributeurs et subordonner la participation aux consultations à leur admissibilité à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables ou mixtes, et à leur aptitude à promouvoir des programmes présentant un intérêt particulier pour le FIDA (tel que déterminé par le Fonds); et
 - ii) redistribuer un certain nombre de sièges et les allouer à des pays à faible revenu appartenant à la Liste C et aux contributeurs potentiels ou principaux de la Liste C, l'objectif étant d'encourager les États membres à contribuer aux ressources du FIDA.
9. En réponse à une question concernant les critères appliqués pour déterminer la participation de chaque liste, il a été décidé que chacune d'entre elles définirait ses propres critères et modalités d'application.
10. En réponse à la proposition avancée par un membre de la Liste C d'augmenter le nombre de sièges à disposition durant les consultations sur la reconstitution, les membres de la Liste B ont rappelé l'accord qui s'est dégagé durant la réunion informelle sur l'opportunité de trouver des moyens pour faciliter la participation des pays à faible revenu tout en maintenant le nombre actuel de sièges.
11. Il a également été décidé que tout changement de ce type prendrait effet à compter de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12).

Système de listes

12. Le groupe de travail a été informé que le Bureau du Secrétaire avait mené des consultations avec le Bureau et la direction sur le système de listes, en particulier sur la question des définitions relatives à la composition des listes ainsi que sur celle des règles et procédures d'inscription sur une liste et de transfert d'une liste à une autre. Ces consultations ont permis d'élaborer deux options, qui ont été présentées à la réunion.
13. Avec la première option, la distinction entre les listes repose sur l'admissibilité des membres au financement du FIDA. Dans ce cas, la Liste C serait définie comme un groupe de pays admis à bénéficier de financements du FIDA à des conditions particulièrement favorables, mixtes et ordinaires, conformément aux critères établis dans les Principes et critères applicables aux financements du FIDA (2013).
14. La seconde option introduirait le concept de contributeurs nets, à savoir les pays dont les contributions cumulatives versées sont supérieures au montant total des prêts et des dons reçus. Ainsi, la Liste A serait composée uniquement de contributeurs nets, exception faite de ceux qui sont déjà membres de la Liste B; et la Liste C comprendrait les membres qui ne sont pas des contributeurs nets. Il se pourrait que cela se traduise par le transfert de certains pays, comme la République de Corée et Israël, de la Liste C à la Liste A.
15. Dans les deux cas, la composition de la Liste B resterait inchangée.

16. L'affectation d'un nouvel État membre à l'une ou l'autre liste serait déterminée avant que la demande d'adhésion au FIDA ne soit examinée par le Conseil d'administration puis approuvée par le Conseil des gouverneurs. La composition des listes serait régulièrement revue, de préférence avant l'élection du Conseil d'administration, de manière à s'assurer que les pays continuent à faire partie de la liste appropriée.
17. Les changements de liste pour les pays qui sont actuellement des États membres du FIDA, sur la base des critères objectifs décrits au paragraphe 13 ou 14 ci-dessus, seraient opérés à l'issue de cet examen. Les membres ont exprimé des points de vue divergents sur ces propositions et ont mis l'accent sur la nécessité de consulter leur liste respective.
18. Un membre s'est dit favorable à l'idée d'introduire comme critère l'admissibilité à bénéficier de financements du FIDA, façon simple d'opérer une distinction entre les États membres. Un membre de la Liste A a déclaré que, avec cette option, il serait plus approprié que certains membres de la Liste C, comme Malte, fassent partie de la Liste A. D'un autre côté, les membres de la Liste A ont dit craindre que ces options ne portent atteinte aux identités de leur liste, et que certains membres puissent préférer rester dans leur sous-liste régionale actuelle qu'il est prévu de maintenir à l'avenir.
19. La Liste A a par ailleurs pris acte du souhait exprimé par la Liste B de maintenir sa composition actuelle et a dit espérer que cela se traduirait par un renforcement ultérieur de la collaboration de la Liste B avec le FIDA. Même s'il a été observé que certains pays de la Liste C pourraient souhaiter appartenir à la Liste B pour des questions d'affinité, les membres de la Liste B ont indiqué qu'ils préféreraient que l'appartenance à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole reste la référence retenue pour la définition de leur liste.

Questions relatives à la représentation

20. Bien que consciente du rôle que jouent les pays de la Liste B en tant qu'importants contributeurs, la Liste A, faisant référence au rapport du consultant, a attiré l'attention sur la sur-représentation de la Liste B au Conseil, à hauteur de deux sièges, et a accueilli favorablement la solution de compromis proposée par le président du groupe de travail, à savoir le transfert d'un siège au Conseil de la Liste B à la Liste C, qui serait attribué à un pays à faible revenu. La Liste B a reconnu que, compte tenu du grand nombre de pays appartenant à la Liste C, il était nécessaire que celle-ci soit davantage représentée au Conseil. La Liste B n'a pas appuyé la proposition visant à attribuer un siège supplémentaire à la Liste C sur la base de l'écart, en pourcentage, entre les contributions de la Liste C et celles de la Liste B, dans la mesure où il ressort des données à disposition que, dans le temps, la contribution cumulative de la Liste B au FIDA a été beaucoup plus importante que celle de la Liste C. Le président du groupe de travail a toutefois rappelé aux participants que, selon le rapport du consultant, la Liste B était sur-représentée en raison du calcul du nombre de voix, et du rapport entre nombre de voix et nombre de sièges. Il a réitéré la proposition visant à transférer un siège de la Liste B à la Liste C et a suggéré que, si la Liste B n'acceptait pas cette proposition, les membres consulteraient leurs capitales, en prenant en compte le mandat du FIDA et l'impact positif éventuel que comporterait la création d'un siège supplémentaire pour les pays à faible revenu au sein du Comité d'audit et du Comité de l'évaluation, voire au Conseil d'administration.
21. Dans l'hypothèse du transfert d'un siège de la Liste B à la Liste C, la Liste A appuierait la proposition visant à créer un siège supplémentaire pour un pays à faible revenu au sein des comités subsidiaires. Il a par ailleurs été suggéré que, pour renforcer la représentation des pays qui ne disposent pas d'un siège au Conseil, on pourrait utiliser les moyens à disposition pour constituer des groupes de membres, comme des collèges, au sein des listes.

C. Questions diverses

22. Un représentant a soulevé la question de l'extension et de l'élargissement éventuel du mandat du groupe de travail, et celle-ci a été examinée.
23. Même si certains membres se sont déclarés en faveur de cette éventualité, aucun consensus ne s'est dégagé. Tout en prenant acte de l'importance que revêtent un dialogue et des échanges constants, les membres ont estimé qu'il ne fallait pas oublier que l'examen de la gouvernance était un processus continu, qui se poursuivra après que le groupe de travail aura cessé ses fonctions. De plus, les discussions approfondies qui se sont tenues au sein du groupe ont déjà abouti à un accord sur des aspects importants et sur un certain nombre de changements concernant son mandat, ainsi qu'à la prise de conscience du fait que, à l'avenir, il sera nécessaire d'aller de l'avant de manière progressive.
24. Par ailleurs, vu que la Consultation sur FIDA11 se tiendra aussi en 2017, un membre a attiré l'attention sur la charge de travail supplémentaire que comporterait une extension éventuelle du mandat du groupe de travail, tant pour les membres que pour la direction, et sur les effets indirects possibles que pourrait avoir l'examen, en parallèle avec les négociations sur la reconstitution, des questions délicates liées à la gouvernance. Il a donc été proposé de se pencher à nouveau sur la question une fois que la Consultation sur FIDA11 aura pris fin.

D. Prochaines étapes

25. Il a été décidé qu'une autre réunion se tiendra le 4 novembre afin de discuter du rapport et d'y apporter la dernière main. À cette fin, le président du groupe de travail a demandé aux Coordonnateurs et aux membres du groupe de travail d'organiser des consultations avec leurs listes respectives sur les questions en suspens.
26. Il a par ailleurs été décidé que, le 14 octobre, le Bureau du Secrétaire présenterait un projet sur les options relatives aux listes. Les membres feraient parvenir leurs commentaires, notamment sur les critères de participation aux consultations sur la reconstitution, avant le 26 octobre, et un projet de document final serait distribué le 31 octobre.